

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral s'est réuni, Salle du Conseil, Rond-Point La Delphine – 85580 Saint Michel en l'Herm, sous la présidence de Monsieur Nicolas VANNIER.

Délégués en exercice : 72

Membres titulaires présents :

L'AIGUILLON LA PRESQU'ILE : Madame PACTAT-LAFAYE Josiane
BESSAY : Monsieur SOULARD Jean-Marie
LA BRETONNIERE LA CLAYE : Monsieur MARCHEGAY David
LA CAILLIERE SAINT HILAIRE : Monsieur PEAUD Christian
CHAILLE LES MARAIS : Madame FARDIN Laurence
CHAMPAGNE LES MARAIS : Monsieur LANDAIS Bernard
LA CHAPELLE THEMER : Monsieur PELLETIER David
CHASNAIS : Monsieur PRAUD Gérard
CHATEAU GUIBERT : Monsieur BERGER Philippe et Madame MARTIN-BARLIER Marie-Hélène
CORPE : Madame ARTAILLOU Nathalie
GRUES : Monsieur WATTIAU Gilles
L'ILE D'ELLE : Monsieur BLUTEAU Joël et Madame ROBIN Hélène
LA JAUDONNIERE : Monsieur FICHET Bernard
LAIROUX : Monsieur GUINAUDEAU Cédric
LUÇON : Messieurs BONNIN Dominique, BOUGET Arnaud, CHARPENTIER Arnaud, HEDUIN François et Mesdames SORIN Annie et THIBAUD Yveline
LES MAGNILS REIGNIERS : Monsieur VANNIER Nicolas et Madame FOUILLET Michèle
MAREUIL SUR LAY DISSAIS : Messieurs JULES Vincent, GENDRONNEAU Patrice
MOREILLES : Madame BARRAUD Marie
MOUTIERS SUR LE LAY : Madame HYBERT Brigitte
PUYRAVAULT : Madame VIGNEUX Charlotte
LA REORTHE : Madame JADAUD Magalie
SAINT AUBIN LA PLAINE : Monsieur GAUVREAU Dominique
SAINT DENIS DU PAYRE : Madame FLEURY Gaëlle
SAINT ETIENNE DE BRILLOUET : Monsieur MARCHETEAU Jacky
SAINT JEAN D'HERMINE : Messieurs BARRÉ Philippe, GUILBOT Johan, Mesdames BRUNET Virginie et POUPET Catherine
SAINT JUIRE CHAMPGILLON : Madame BAUDRY Françoise
SAINT MARTIN LARS EN SAINTE HERMINE : Monsieur ALLETRU Joseph-Marie
SAINT MICHEL-EN-L'HERM : Monsieur SAUTREAU Éric et Madame PEIGNET Laurence
SAINTE GEMME LA PLAINE : Monsieur CAREIL Pierre et Madame THOUZEAU Isabelle
SAINTE RADEGONDE DES NOYERS : Monsieur FROMENT René
LA TAILLE : Madame GAY Corinne
LA TRANCHE SUR MER : Monsieur THIBAUD Gérard
TRIAIZE : Monsieur BARBOT Guy
VOUILLE LES MARAIS : Monsieur CHAUSSARD Jean-Pierre

Pouvoirs :

L'AIGUILLON LA PRESQU'ILE : Monsieur BOISSEAU Nicolas ayant donné pouvoir à Monsieur SAUTREAU Éric et Monsieur HUGER Laurent ayant donné pouvoir à Monsieur CHARPENTIER Arnaud

CHAILLE LES MARAIS : Monsieur METAIS Antoine ayant donné pouvoir à Madame FARDIN Laurence

CHAMPAGNE LES MARAIS : Madame GABORIEAU Émilie ayant donné pouvoir à Monsieur LANDAIS Bernard

LUÇON : Monsieur CHARRIER Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Monsieur HEDUIN François, Monsieur LESAGE Denis ayant donné pouvoir à Madame SORIN Annie, Madame BERTRAND Olivia ayant donné pouvoir à Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame LE GOFF ayant donné pouvoir à Madame THIBAUD Yveline, Madame PARPAILLON Fabienne ayant donné pouvoir à Monsieur BONNIN Dominique,

MAREUIL SUR LAY DISSAIS : Madame BAUD Patricia ayant donné pouvoir à Monsieur GENDRONNEAU Patrice

ROSNAY : Madame AULNEAU Bergerette ayant donné pouvoir à Monsieur BERGER Philippe

SAINT MICHEL-EN-L'HERM : Monsieur PELAUD Érick ayant donné pouvoir à Madame PEIGNET Laurence

SAINTE PEXINE : Monsieur GANDRIEU James ayant donné pouvoir à Madame HYBERT Brigitte

THIRE : Madame DENFERD Catherine ayant donné pouvoir à Madame BAUDRY Françoise

Excusés :

LA COUTURE : Monsieur PRIOUZEAU Thierry

LE GUE DE VELLUIRE : Monsieur MARQUIS Joseph

LUÇON : Madame SAUSSEAU Martine

NALLIERS : Monsieur FABRE Bruno, Mesdames JOLLY Martine et LACOLLEY Ninon

PEAULT : Madame MOREAU Lisiane

LES PINEAUX : Monsieur PAQUEREAU Pascal

LA TRANCHE SUR MER : Monsieur KUBRYK Serge et Madame PIERRE Béatrice

Date de la convocation : le 12 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents : 48

Nombre de Conseillers ayant donné POUVOIR : 14

Excusés : 10

Quorum : 37

Nombre de votants : 62

Le quorum étant atteint, Monsieur Nicolas VANNIER ouvre la séance.

Madame charlotte VIGNEUX est élue pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 03 juillet 2025 est adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire.

145_2025_20 Société DECONS – Autorisation environnementale - Avis sur les incidences environnementales notables du projet

Rapporteur : Monsieur Dominique BONNIN

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R181-38 du Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté Préfectoral n°2016-DRCTAJ/3-688 en date du 28 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-DCL-BICB-567 en date du 23 juillet 2024, portant modification des statuts de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral ;

Vu le courrier de la Préfecture de Vendée en date du 29 juillet 2025 appelant le conseil communautaire de la Communauté de Commune à formuler un avis sur les incidences environnementales notables du projet de la Société DECONS sur la commune de Saint Jean d'Hermine ;

Considérant que le projet de la Société DECONS consiste en la création d'un centre de collecte, transit, tri et traitement de déchets métalliques non dangereux sur le parc d'activités économiques Vendéopôle Sud Vendée Atlantique à Saint Jean d'Hermine,
Considérant le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la Société DECONS pour ce projet ;

Par arrêté N°2025 DCPATE 438 en date du 22 juillet 2025, le Préfet de la Vendée a décidé d'une consultation du public du 20 août au 20 novembre 2025, relative à la demande de la société DECONS en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un centre de collecte, transit, tri et traitement de déchets métalliques non dangereux sur le parc d'activités économiques Vendéopôle Sud Vendée Atlantique à Saint Jean d'Hermine.

Conformément aux dispositions de l'article R181-18 du Code de l'Environnement, l'assemblée est appelée à donner son avis sur ce projet au titre de l'autorisation environnementale, notamment au regard des incidences environnementales notables du projet sur le territoire de Sud Vendée Littoral.

Les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité des votes, décident :

- ✓ **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** sur le projet porté par la Société DECONS, de création d'un centre de collecte, transit, tri et traitement de déchets métalliques non dangereux sur le parc d'activités économiques Vendéopôle Sud Vendée Atlantique à Saint Jean d'Hermine, au titre de la demande d'autorisation environnementale et notamment au regard des incidences environnementales notables du projet sur le territoire.

Fait à Luçon, le 26 septembre 2025.

Le Président,
Nicolas VANNIER.

